

EDITORIAL

Paramètres

SUR les questions de retraite des (seuls) fonctionnaires, les syndicats se sont refait une santé politique et médiatique. Et ce sur le dos quasi exclusivement du chef de gouvernement: il faut reconnaître que les diverses tendances de son propre parti, et surtout de son propre gouvernement, n'ont été ni très engagées, ni très agiles à le soutenir.

C'est bien regrettable.

En effet, depuis plus de deux décennies, ce projet de réforme est le seul qui présente enfin une chance de survivre et de pérenniser les droits des cotisants. Ceux qui reprochent à ce toilettage de «n'être que paramétrique» devraient au contraire l'en féliciter: on a appris un nouveau mot pour dire qu'en modifiant quelques taux par-ci et par-là, le projet arrive à sauver l'essentiel. Pas plus, pas moins, et c'est heureux. Car on se souvient avec quelle désinvolture les retraites des fonctionnaires ont été gérées depuis l'Indépendance. On en est arrivé à ce qu'elles ouvrent des droits sans rapport avec les devoirs: magnifique privilège de la fonction publique.

La position du chef de gouvernement limitant autant que faire se peut le recours aux financements par les autres salariés du privé est équitable. Les cotisants des autres régimes ont systématiquement financé l'équilibre de leurs propres caisses. Ils ont compris et accepté toutes les «réformes paramétriques» qu'exigeait chaque situation démographique et financière. Au nom de quoi, la fonction publique peut-elle réclamer le maintien d'un statut d'exception?

En plus des raisons de finances et d'équilibre de gestion, il y a là des questions d'équité et de justice. N'est-ce pas de bons paramètres à préserver?

Soyons raisonnables: chercher des raisons de casser les pieds du chef de gouvernement n'est pas un argument suffisant pour refuser cette réforme essentielle. □

Nadia SALAH

Diabète: Le Maroc inquiète l'OMS

- 2 millions de personnes atteintes selon des estimations minimalistes

- Chaque année, 12.000 décès directs et 32.000 dus aux complications

- La malbouffe pointée

Voir pages 27 & 28



Délais de paiement

Les TPE, premières victimes

PLUS de 5.800 entreprises dé-faillantes ont été enregistrées en 2015. Leur nombre ne cesse de s'accroître depuis 2009, enregistrant une progression annuelle de 15%. Plus de 40% des défaillances recensées ont été engendrées par des défauts de paiement. Les TPE paient un lourd tribut aux retards de paiement. Elles sont payées en moyenne à 9,5 mois en 2015 contre 7 mois en 2010. Sur la même période, le crédit interentreprises a augmenté 8 fois plus vite que le crédit bancaire. □

Voir page 11

■ Croissance: 1,7% au 1er trimestre

Voir De Bonnes Sources

■ Holmarcom décroche un marché immobilier à Dakar

Voir page 7

■ Mieux comprendre la médiation bancaire

Voir pages 24 & 25

Votre courrier pages 18 & 19

Parlement

Une session sur fond de tension

Voir page 29

Plan routier

Ce que prévoit le cahier des charges

Voir page 9